ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG
Centre national de gestion

Délibération n° 2016-04 du 12 juillet 2016 portant avenant au contrat d'objectifs et de performance conclu entre l'État et le CNG pour les années 2014 à 2016

NOR : *AFSN1631093X*

Le conseil d'administration du Centre national de gestion,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, et notamment ses articles 8 (2°), 13 et 15 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 8 juillet 2016 ;

Vu les propositions d'avenant pour l'année 2016 au contrat d'objectifs et de performance du Centre national de gestion (2014-2016) ;

Vu le rapport d'exécution présenté par la directrice générale du Centre national de gestion pour l'année 2015 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er

L'avenant au contrat d'objectifs et de performance du Centre national de gestion pour les années 2014-2016, annexé à la présente délibération, est adopté.

Article 2

La directrice générale du CNG est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 2 juillet 2016.

Pour extrait certifié conforme.

Le président
du conseil d'administration,
P. Georges

ANNEXE

AVENANT 2016 AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2014-2016 ENTRE L'ÉTAT ET LE CENTRE NATIONAL DE GESTION (CNG)

Article 1er

Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la transcription contractuelle des décisions de la réunion du comité de suivi et d'évaluation qui s'est réuni le 10 juin 2016, relative à la revue annuelle pour l'année 2015, du contrat d'objectifs et de performance 2014-2016 (COP) signé le 15 mai 2014 entre l'État et le Centre national de gestion et de ses modifications portées par l'avenant 2015 au contrat.

Article 2

Modifications de l'annexe 1 du contrat d'objectifs et de performance

L'annexe 1 relative aux orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance est modifiée comme suit :

Orientation stratégique 1 : promouvoir la modernisation de la gestion des ressources humaines et la dynamisation des parcours professionnels

Action 1.2.2 : suivre les chefferies de pôle/LOGIMED

Le tableau inscrit à l'avenant 2015 du COP pour l'action 1.2.2 :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
Production des premiers éléments statistiques à partir des données recueillies auprès des six établissements expérimentateurs, dont le suivi des chefferies de pôle	Fin 2015
Généralisation du suivi auprès des établissements publics de santé, en fonction de l'extension de LOGIMED, compte tenu de l'évaluation de l'expérimentation	À compter de 2016
Production des premiers éléments statistiques relatifs aux chefferies de pôle	À compter de 2016

Est complété et modifié par les actions suivantes :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
Déploiement de l'applicatif auprès des GHT pilotes (Bresse Bugey et Savoie nord), les HCL, Le Vinatier	Fin 2016
Déploiement de l'applicatif dans deux autres GHT de Rhône-Alpes (Sud-Drôme-Ardèche, Est-Isère) , CHU Saint-Étienne, CHU Clermont-Ferrand	1er semestre 2017 (*cf.* article 3 *infra*)
Présentation par le CNG de l'applicatif LOGIMED lors d'un séminaire des DGARS	2e semestre 2016
Présentation par le CNG de l'applicatif LOGIMED aux partenaires concernés (DSISS, ASIP…)	2e semestre 2016
Généralisation du suivi auprès des établissements publics de santé, en fonction de l'extension de LOGIMED, compte tenu de l'évaluation de l'expérimentation	À compter de 2017

Action 1.3.4 : identifier au plus tôt les personnels pour lesquels un accompagnement peut être proposé

Le tableau initial inscrit au COP 2014-2016 pour l'action 1.3.4 :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
Création d'un groupe de travail transversal chargé de concevoir un dispositif de signalement ou d'alerte des situations locales à risque (identification des cas, circuit de remontée de l'information, prise en compte par le CNG), avec 2 ARS expérimentatrices en relation avec l'action 1.3.3 ci-dessus et en association avec les représentants institutionnels et professionnels	2015
Premier bilan de l'expérimentation engagée en vue de son extension éventuelle	2016

Est modifié comme suit (délais de réalisation et ajout d'une action d'accompagnement) :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
Création d'un groupe de travail transversal chargé de concevoir un dispositif de signalement ou d'alerte des situations locales à risque (identification des cas, circuit de remontée de l'information, prise en compte par le CNG), avec 2 ARS expérimentatrices en relation avec l'action 1.3.3 ci-dessus et en association avec les représentants institutionnels et professionnels	Automne 2016
Modalités d'accompagnement par le CNG en application de la note de méthodologie présentée au CA du 12 juillet 2016	Automne 2016
Premier bilan de l'expérimentation engagée en vue de son extension éventuelle	1er semestre 2017 (*cf.* article 3 *infra)*

Action 1.5.1 : remonter les informations locales et régionales relatives au dialogue social

Le tableau initial inscrit au COP 2014-2016 :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
Exploitation par le CNG du bilan d'activités des CRP, à partir des remontées d'information demandées par la DGOS aux ARS *via* l'ATIH	2015-2016

Est modifié comme suit (report de date) :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
Exploitation par le CNG du bilan d'activités des CRP, à partir des remontées d'information demandées par la DGOS aux ARS *via* l'ATIH	Début 2017 (*cf.* article 3 *infra*)

Orientation stratégique 2 : éclairer sur les enjeux démographiques, innover dans les procédures de recrutement, participer à la régulation démographique

Action 2.2.2 : informatiser les ECN

Le tableau initial inscrit au COP 2014-2016 :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
Premier test des ECNi en conditions réelles	Automne 2015
Second test des ECNi en conditions réelles	Février 2016
Premières épreuves ECNi officielles	Mai 2016

Est modifié et complété par les actions suivantes :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
Premier test des ECNi en conditions réelles	Automne 2015
Second test des ECNi en conditions réelles	Février 2016
Premières épreuves ECNi officielles	Juin 2016
Évaluation des ECNi 2016	2e semestre 2016
Contribution à la préparation d'un texte réglementaire clarifiant les responsabilités des différents partenaires	2e semestre 2016

Orientation stratégique 3 : promouvoir et piloter un système d'information global, ouvert, efficient et sécurisé

Action 3.1.4 : dématérialisation des élections professionnelles des PH

Le tableau initial inscrit au COP 2014-2016 :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
Étude de faisabilité de la dématérialisation totale	2014
Lancement d'un marché en vue de la transmission par voie électronique du matériel électoral	1er semestre 2015
Lancement du marché application informatique pour le vote électronique	2e semestre 2015
Réalisation de la procédure dématérialisée	2016

Est remplacé comme suit :

ACTIONS	DÉLAIS DE RÉALISATION
La mission du CNG concernant les élections au CPSM sera définie en lien avec la DGOS	2e semestre 2016
Étude de faisabilité de la dématérialisation totale	2017 (*cf.* art. 3)
Lancement d'un marché en vue de la transmission par voie électronique du matériel électoral	2017 (*cf.* art. 3)
Lancement du marché application informatique pour le vote électronique	2017 (*cf.* art. 3)
Réalisation de la procédure dématérialisée	2017 (*cf.* art. 3)

Cette dématérialisation a vocation à être étendue à la procédure des élections au Conseil supérieur des personnels médicaux, dont l'organisation est susceptible d'être confiée au CNG.

Article 3

Durée du COP

Le COP 2014-2016 restera en vigueur jusqu'à la signature du COP suivant. Lorsque des dispositions du COP actuel issues du présent avenant inscrivent des délais de réalisation en 2017, les actions concernées seront reprises par le COP à venir, si elles n'ont trouvé leur achèvement à l'échéance indiquée.

Article 4

Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à la date de signature.

Fait le 9 septembre 2016.

La directrice générale de l'offre de soins,
A.-M. Armanteras-de Saxcé

La directrice générale du Centre national de gestion,
D. Toupillier